

*Les subsides*

**M. Mayer:** Monsieur le président, en réponse au député d'Algoma, ce n'est pas ainsi que le comité a fonctionné l'an dernier. Je suppose que l'on pourrait dire que, en quelque sorte, le comité a entendu les appels ou les préoccupations des producteurs. Toutefois, ce n'était pas le processus qui conduisait à des décisions. Nous essayons de rendre le système aussi efficace que possible et nous désirons répondre au plus grand nombre possible de préoccupations des producteurs. Tout le monde devrait comprendre que le comité d'examen entendra les appels et que, en fonction de ce qu'il apprendra, il présentera des instances au gouvernement sur la façon de procéder à ces appels.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

● (1300)

**M. Foster:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je trouve qu'on ne respecte absolument pas les formes en étudiant un projet de loi qui n'a pas été distribué à l'ensemble des députés.

**Le vice-président:** Je conviens que cela ne devrait pas se produire. Je regrette que le député n'ait pas obtenu copie du projet de loi. Je suis sûr qu'il en recevra un exemplaire plus tard au cours de la journée.

**M. Keeper:** Monsieur le président, à ce sujet, je voudrais simplement faire écho à l'observation de mon collègue, à savoir que nous devrions avoir le projet de loi devant nous.

**M. Foster:** J'espère que le ministre ou le président du comité peut donner aux députés de ce côté-ci de la Chambre l'assurance que le projet de loi reprend exactement le contenu du Budget des dépenses supplémentaire (D). Sinon ce serait une véritable supercherie de laisser la Chambre travailler dans ces conditions, sans que nous ayons le projet de loi devant nous. J'espère que vous pouvez nous donner cette assurance, monsieur le président, parce que je ne suis pas sûr que le ministre lui-même ait une copie du projet de loi.

**M. Mayer:** Monsieur le président, sans vouloir insister sur ce point, je dois me rallier à ce point de vue. Nous parlons d'une dépense majeure. Il s'agit d'une question très importante dont personne ne veut retarder l'étude. Il importe que ces crédits soient approuvés afin que nous puissions mettre en branle le programme.

Je donnerai au député l'assurance qu'en autant que je sache, le projet de loi est entièrement conforme au Budget des dépenses supplémentaire tel qu'imprimé. Je ne vois pas pourquoi cela serait mis en doute mais, pour revenir à la procédure, je suis d'accord avec ce qui a été dit, à savoir qu'il serait nettement préférable que nous sachions tous exactement ce à quoi nous avons affaire. Il s'agit d'une question fondamentale. Personne ne cherche, me semble-t-il, à en retarder l'étude. Nous devrions certainement être en mesure d'obtenir les documents

nécessaires afin que nous puissions procéder de façon ordonnée.

**M. Keeper:** Monsieur le président, nous voulons certes faciliter l'adoption de ce projet de loi. J'accepte l'assurance du ministre que le projet de loi est conforme au programme et au budget supplémentaire des dépenses. Je laisse au président le soin d'examiner de façon plus approfondie comment nous en sommes arrivés à cette situation où nous n'avons pas le texte du projet de loi, de sorte que sommes coincés en ce qui concerne l'adoption de cette mesure à la Chambre.

**Le vice-président:** Je pourrais suspendre la séance, faire rapport de l'état du projet de loi et revenir à 15 heures quand les députés auront obtenu un exemplaire du projet de loi; le comité plénier pourrait alors reprendre sa séance. Si la chose est acceptée, nous procéderons de cette façon. Les députés ont obtenu l'assurance du ministre que le budget supplémentaire est identique au projet de loi. Je m'en remets aux députés.

**M. Foster:** A mon avis, nous devrions terminer le travail en comité à 15 heures.

**M. Keeper:** Monsieur le président, je crois que vous avez trouvé une solution pratique à un problème très compliqué.

**M. Hawkes:** Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président, il importe, je crois, de savoir à quoi nous en tenir. Je présume que quand nous reprendrons nos travaux à 15 heures, nous siégerons encore en comité plénier. Est-ce votre intention ou bien a-t-il été fait rapport du projet de loi, auquel cas nous nous retrouverions à l'étape du rapport?

**Le vice-président:** J'interromps la séance pour faire rapport de l'état du projet de loi et suspendre son examen jusqu'à 15 heures.

**M. Hawkes:** Puis-je présumer, monsieur le président, que nous serons alors à l'étape du rapport, de sorte que si le projet de loi de subsides posait effectivement un problème en s'écartant de façon quelconque de la mesure à l'étude, un mécanisme serait alors accessible à l'étape du rapport, grâce au consentement unanime, pour rectifier un chiffre ou quelque erreur anodine et nous pourrions passer alors immédiatement sans débat à la troisième lecture, s'il n'y avait aucune erreur de ce genre, et prendre un vote par oui ou non? Est-ce bien là l'intention de l'opposition?

**M. Foster:** Monsieur le président, cette façon de procéder serait conforme à ce que j'ai proposé, soit que nous fassions rapport de l'état de la question et que nous nous reconstituions en comité plénier quand nous serons saisis du projet de loi à 15 heures.

**Le vice-président:** Dois-je suspendre la séance et faire rapport de l'état de la question?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 7.)